



La méthode de détermination des « bassins de vie 2012 »

INTRODUCTION	2
1. LA SOURCE À NOTRE DISPOSITION POUR LA RÉNOVATION DU ZONAGE EN BASSINS DE VIE	2
a) La BPE	2
2 – CONSTRUCTION DES BASSINS DE VIE 2012	3
a) Quelques principes.....	3
b) Choix de la maille.....	3
c) Détermination des pôles.....	3
d) Construction des bassins	4
e) zoom sur les grandes UU	4
f) la validation en direction régionale.....	4
3 – FACTEURS D'EXPLICATION DES DIFFÉRENCES ENTRE ANCIENS ET NOUVEAUX BASSINS DE VIE.....	4
4. DÉTERMINATION DES BASSINS DE VIE RURAUX.....	5
a) pourquoi définir des bassins de vie ruraux ?.....	5
b) La mesure de la ruralité.	5
5 – RAPPEL SUR LES ANCIENS BASSINS DE VIE	5

Introduction

La rénovation du zonage en bassins de vie fait suite à la rénovation d'autres zonages (unité urbaines, zones d'emploi 2010 et aires urbaines 2010) dans le cadre des recommandations du rapport du CNIS « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire » de septembre 2009.

La rénovation du zonage bassins de vie 2012 a été réalisée dans le cadre d'un groupe de travail interministériel regroupant le département de l'action régionale, les PSAR « analyse territoriale » et « analyse urbaine », deux représentants des SED, l'INRA (Centre d'Économie et Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux de Dijon), la DATAR, la DARES, la DREES, le SSP (Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'agriculture et de la pêche) et la DGCL (service des études et des statistiques locales).

Le nouveau zonage couvre l'ensemble de la France (hors Mayotte).

Les bassins de vie ont été validés en directions régionales.

1. La source à notre disposition pour la rénovation du zonage en bassins de vie

a) La BPE

L'absence d'Inventaire Communal depuis 1998 nous oblige à revoir la méthode de calcul des bassins de vie. La source à privilégier dorénavant concernant la présence des équipements est la Base Permanente des Équipements (BPE). Une description précise de la source est disponible sous le lien suivant :

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/ope-adm-bpe.htm>

Tous les ans, avec la nouvelle version de la BPE, sont calculés 3 gammes d'équipements (proximité, intermédiaire, supérieure) par une méthode de nuées dynamiques en fonction de la coprésence de ces équipements sur un même territoire communal.

Le fichier fournit également une localisation géographique en XY des équipements sur les communes de 10.000 habitants ou plus.

Le millésime 2010 de la BPE, le plus récent au moment de la définition des bassins de vie, a été utilisé.

b) Les flux d'accessibilité

Sans inventaire communal, il n'existe pas de flux de fréquentation aux différents équipements. Seule une base de stocks d'équipements localisés (la BPE) est à notre disposition, ce qui n'est pas suffisant pour réaliser une base de flux d'accès aux équipements. Dans ce contexte un travail a été réalisé pour déterminer une *base de flux théoriques* d'accessibilité aux équipements.

On détermine pour chaque équipement non présent dans une commune, la commune équipée la plus proche. Ce travail, réalisé pour chaque de France (hors Mayotte) permet de réaliser une base de flux d'accessibilité aux équipements, en supposant que tous les habitants d'une commune s'équipent dans la commune la plus proche. De plus, pour quantifier ces flux, il a été choisi d'y affecter l'ensemble de la population de la commune. Le travail étant réalisé pour chaque équipement de la gamme intermédiaire manquant dans une commune donnée, celle-ci peut-être affectée à plusieurs communes (liée à une commune A pour des équipements x et y) et à une commune B pour un équipement z). La

commune de fréquentation retenue sera la commune qui est majoritairement « fréquentée » pour l'ensemble des équipements manquants (commune A dans notre exemple). En cas d'égalité, le choix de la commune est fait aléatoirement.

La notion de proximité retenue est celle sur la distance en temps de trajet (heures creuses par la route) pour les bassins métropolitains et au plus près en terme de kilomètres pour les bassins ultramarins.

2 – Construction des bassins de vie 2012

a) Quelques principes

La BPE couvrant les DOM (hors Mayotte), les bassins de vie 2012 couvrent donc les territoires d'outre-mer contrairement à la version précédente.

Le choix a été fait de construire les bassins de vie 2012 selon une méthode se rapprochant le plus possible de celle utilisée pour la détermination des bassins de services (BSI) actuels malgré des sources différentes.

Une différence notable concernant les bassins de vie 2012 par rapport aux bassins de vie actuels est la disparition totale de toute notion d'emploi dans leur construction. Seule la notion d'accessibilité aux équipements est prise en compte.

En effet, le choix est de ne pas faire une méthode spécifique pour les actifs occupés en supposant que les fréquentations de service se font sur le lieu de travail (ce qui n'est pas vrai de tous les services, les courses se font le week-end par exemple). La prise en compte des déplacements domicile-travail aurait pu se justifier si on disposait pour les actifs occupés de véritable fréquentation, ce qui n'est pas le cas.

De plus, prendre en compte les déplacements domicile travail reviendrait à construire des partitions de zones d'emplois.

Globalement, la méthode retenue consiste en la détermination de pôles de services, leur bassin de vie associé représentant leur zone d'influence.

b) Choix de la maille

Comme dans la version actuelle des bassins de vie, il a été choisi de conserver les unités urbaines insécables. En effet, on peut considérer que l'unité urbaine forme une entité territoriale pouvant proposer un ensemble d'équipements à la population.

La plus petite maille du territoire est l'unité urbaine pour les communes urbaines et la commune pour celles hors UU.

c) Détermination des pôles

Pour la détermination des pôles, la méthode se rapproche de celle choisie pour les pôles des anciens bassins de services intermédiaires à quelques nuances près :

- Le panier d'équipements choisi est celui de la gamme intermédiaire 2010. Celle-ci contient 31 équipements différents.

Prendre les équipements de proximité aurait conduit à avoir quasiment autant de pôles que de communes et au contraire prendre en compte les équipements supérieurs auraient conduits à des bassins de vie bien trop étendus.

Pour être pôle, une unité urbaine ou commune devra posséder au moins 50% des équipements de la gamme, soit 16 parmi les 31. Le seuil de 50 % a été repris à l'identique de l'ancienne méthode par souci de simplification et de comparaison.

Cela aboutit à 1 666 <u>pôles de services</u> (et donc bassins) France entière, dont 22 dans les DOM.

d) Construction des bassins

Concernant les équipements retenus pour constituer cette base de flux, l'option choisie est de conserver la gamme intermédiaire (comme pour les pôles) à laquelle vient s'ajouter la gamme de proximité afin de ne pas scinder les bassins de proximité à travers plusieurs bassins de vie.

Nous avons donc une base de flux et un ensemble de pôles. La méthode ANABEL permet de construire le zonage.

e) zoom sur les grandes UU

Les anciens bassins de vie s'arrêtent à une partition du territoire métropolitain hors UU de plus de 30.000 habitants ; celles-ci n'étaient en effet pas concernées par l'inventaire communal. Les bassins de vie 2012 partitionnent l'ensemble du territoire.

f) la validation en direction régionale

Les bassins de vie tels qu'obtenus dans une première version avec la méthode décrite précédemment ont été transmis aux directions régionales pour validation. Suite à cette validation, quelques corrections ont été apportées afin d'être plus cohérent avec les réalités de terrain :

- création de nouveaux pôles : il s'agit de certaines unités urbaines ou de communes rurales qui comportent 15 ou 16 équipements intermédiaires, au lieu des 17 nécessaires et qui sont vécus sur le terrain comme un pôle de service.
- réaffectations de communes d'un bassin de vie à un autre pour tenir compte de l'enclavement comme par exemple en zone montagneuse.

3 – Facteurs d'explication des différences entre anciens et nouveaux bassins de vie

Les anciens bassins de vie comportent :

1 745 bassins de vie des bourgs et petites villes
+ 171 bassins de vie des grandes agglomérations

Le zonage « bassins de vie 2012 » est composé de 1 666 bassins de vie

Les différences s'expliquent en grande partie par la redistribution des pôles sur le territoire, sous l'empreinte de 3 phénomènes possibles :

- Centralisation des services : certaines communes (ou UU) ont vu disparaître des équipements de leur territoire et ont donc perdu leur statut de pôle.
- Méthode : certaines communes (ou UU) ne sont plus pôle du fait des changements intervenus dans leur détermination comme un panier d'équipements différent.

- Redécoupage des UU : Le nouveau découpage en unités urbaines influe sur la détermination des pôles de service. En effet, la fusion de certaines UU entre-elles réduit de fait le nombre potentiel de pôle de services (de 2 UU anciennement pôles, nous n'obtenons plus qu'une unique UU pôle du fait de l'inséparabilité des UU). Des travaux complémentaires sont prévus pour 2013 afin de faire un zoom sur les UU de plus de 50 000 habitants à l'infra communal et d'étudier la pertinence d'une partition de ces grandes Unités Urbaines.
- Contour des bassins : L'utilisation d'une base de flux d'accessibilité au plus proche du domicile peut changer le contour des bassins de vie par rapport à la base de l'ICO98. Les flux utilisés sont au plus proche et non plus déclaratifs.

4. Détermination des bassins de vie ruraux

a) pourquoi définir des bassins de vie ruraux ?

Dans le cadre de la révision du zonage en aires urbaines, il avait été décidé de ne pas qualifier d'espace à dominante urbaine et d'espace à dominante rurale. En effet, dans le précédent zonage ZAUER, le rural était défini comme le complémentaire de l'urbain, ce qui n'était pas satisfaisant.

Une définition du « rural » avait été annoncée dans le cadre des travaux sur les bassins de vie.

b) La mesure de la ruralité.

La qualification d'un bassin de vie en rural se base sur des critères européens.

La Direction « Régio » de la commission européenne et Eurostat déterminent des pôles urbanisés qui reposent pour la France sur des concentrations de carreaux contigus de 200 m ayant une densité de population supérieure ou égale à 300 habitants au km² et une population supérieure ou égale à 5 000 habitants. Ces zones sont appelées zones intermédiaires. On distingue parmi ces zones intermédiaires les zones urbaines (densité de population supérieure à 1 500 habitants au km² et comptant plus de 50 000 habitants).

On dispose pour chaque commune de la part de la population rurale, intermédiaire et urbaine. L'agrégation de ces populations par bassins de vie permet de distinguer :

- les bassins ruraux : part de la population rurale supérieure à 50 %
- les bassins de vie intermédiaires : part de la population rurale comprise entre 20 et 50 %
- les bassins de vie urbains : part de la population rurale inférieure à 20 %

Cette méthode conduit à définir 1 280 bassins ruraux.

5 – Rappel sur les anciens bassins de vie

Pour mieux qualifier l'espace à dominante rurale et faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine, le zonage en « bassins de vie » a été créé en 2004

La notion de bassins de vie apparaît dans le rapport de l'Insee pour la Datar² (Juillet 2003) : [Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie.](#)

Ce rapport fait suite à une étude commanditée par le CIADT et conduite par un groupe de travail pluridisciplinaire réunissant l'Institut national de recherche agronomique (Inra), le ministère de l'Agriculture (SCEES), l'Institut français de l'environnement (Ifen), la Datar et l'Insee.

Ce groupe s'est inspiré de travaux antérieurs et a construit des outils nouveaux, dont les bassins de vie.

Issu du regroupement de bassins de services intermédiaires, le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements courants (ou services) et à l'emploi.
C'est une partition de la France métropolitaine en territoires proches où la population peut accomplir la majorité des actes de la vie courante.

Les bassins de vie, tels que construits à cette époque se compose de :

- 1745 bassins des bourgs et petites villes
- 171 bassins des grandes agglomérations

Leur construction est détaillée dans l'article d'Économie & Statistique n°402 (2007).

Ce qu'il faut en retenir :

La maille initiale des bassins de vie sont les bassins de services intermédiaires (BSI) issus de la carte des territoires vécus. Ceux-ci ont été construits à partir de l'Inventaire Communal (1998). La première étape a consisté en la détermination des Pôles de services intermédiaires (PSI) tel qui suit :

Pôle de services intermédiaires : commune disposant d'au moins neuf services parmi supermarché, droguerie, librairie, magasin de chaussures, magasin de meubles, magasin d'électroménager, magasin de vêtements, centre de secours, collège, gendarmerie ou police, perception, ambulance, dentiste, kinésithérapeute, vétérinaire, banque, notaire.

Une fois les pôles déterminés, les flux issus de l'Inventaire Communal ont servi à définir les BSI autour de chaque PSI. Jugés parfois de trop petite taille, les BSI ont été regroupés entre eux, via des calculs de scores, pour former les 2016 bassins de vie que nous connaissons.